


PROCES VERBAL DE LA CINQUIEME SESSION DU COMITE DE PILOTAGE POUR L'EVALUATION DES CANDIDATURES D'ENTREPRISES EN VUE DE L'OBTENTION D'UN FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES CREDITS DU GUICHET CHOC ALIMENTAIRE (GCA) DU FMI.

Jeudi 03 Août 2023

Jeudi 03 Août 2023, la cinquième session du Comité de pilotage installé par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage dans le cadre de la mise en œuvre des ressources du GCA du FMI, s'est tenue à 15 heures sur invitation de son président dans la salle de réunion de Madame la Secrétaire Générale dudit département.

Étaient présents (Noms des participants) :

Titre	Structure	Rôle au CP	Signature
Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM)	MPEM	Vice-Président du Comité	
Directrice Générale Adjointe du Fonds de Développement Agricole (FODA)	FODA	Rapporteuse	
Directrice Nationale de la Pêche Maritime	DNPM	Membre	
Représentant de la Chambre Nationale de l'Agriculture	CNA	Membre	
Représentant du Directeur National du Service de Suivi et de Coordination des Projets et Programmes du MAGEL	SCPP	Membre	

Les travaux du Comité se sont tenus sous la conduite effective de Monsieur Ibrahima Kalil GUEYE, Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime.

L'ordre du jour comme indiqué ci-dessus a porté essentiellement sur l'évaluation de deux nouvelles offres et une offre précédente pour l'installation des kiosques de vente de poissons dans les zones de forte agglomération et pour l'importation et la vente de 1080 Tonnes de poissons sur le marché local dans le but d'atténuer l'impact du repos biologique. L'offre sur

l'acquisition de 7 300 ruches et 158 kites de récoltes et d'extraction du miel, et la distribution en faveur de la filière apicole a également été revue pour une approbation finale.

Ouvrant la séance à 15h50mn, Monsieur le CC a commencé par remercier les membres présents pour avoir répondu à l'invitation et demandé à chacun de se présenter pour savoir si le quorum est atteint pour le démarrage effectif des travaux.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de riposte du Gouvernement aux choc des prix des produits agricoles entraînés par la guerre en Ukraine, le Gouvernement guinéen a obtenu des ressources du Fonds Monétaire International (FMI) au titre du Guichet Choc Alimentaire (GCA). Le but est d'atténuer les impacts de la crise sur la situation de la sécurité alimentaire en Guinée. Suite à l'approbation du Conseil d'Administration du FMI pour un montant total équivalent à 53,55 millions de DTS (environ USD 71 millions), le Gouvernement a alloué au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, à travers le FODA, une partie de ce montant pour l'exécution de son budget pour l'exercice 2023.

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage envisage d'utiliser les fonds qui lui sont alloués pour effectuer des paiements aux acteurs dans l'agriculture et la pêche pour l'achat et la distribution des intrants en République de Guinée.

L'objectif du projet vise à mettre en place un mécanisme de financement des acteurs dans l'agriculture et la pêche capables d'utiliser les fonds pour aider les acteurs des chaînes de valeur ciblée à accéder facilement aux intrants agricoles et de pêche à des prix abordables.

À cet effet, il a été constitué et installé par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage un Comité de Pilotage ayant la charge d'approuver les projets devant faire l'objet de financement sous forme de crédit remboursable.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS OU SOUMISSIONNAIRES

1. Financement d'entreprises pour l'importation et la vente de 1080 Tonnes de poissons sur le marché local dans le but d'atténuer l'impact du repos biologique

- Être une entreprise ou un consortium (de cinq entreprises au maximum) de droit guinéen ;
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans dans le domaine de la pêche ;
- Avoir importé des produits halieutiques au cours des deux (2) dernières années ;
- Être disposé à suivre rigoureusement le plan de distribution proposé par le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime ;
- Être disposé à rembourser intégralement les ressources mises à disposition conformément à l'accord signé avec le FODA, déduction faite des subventions de prix contenues dans la convention (le cas échéant) ;
- Être disposé à fournir des garanties nécessaires à la couverture des risques.
- Être prêt à contribuer à hauteur de 10 % au coût d'importation.

2. Financement de l'installation des kiosques de vente de poissons dans les zones de forte agglomération

- Être une entreprise ou un consortium (de cinq entreprises au maximum) de droit guinéen ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de la pêche ;
- Être prêt à contribuer à hauteur de 10% au cout d'acquisition ;
- Être disposé à suivre rigoureusement le plan d'installation proposé par le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime ;
- Être disposé à rembourser intégralement les ressources mises à disposition conformément à l'accord signé avec le FODA, déduction faite des subventions accordées par la convention (le cas échéant) ;
- Être disposé à fournir des garanties nécessaires à la couverture des risques

3. Financement d'entreprise pour l'acquisition de 7 300 ruches et 158 kites de récoltes et d'extraction du miel, et la distribution en faveur de la filière apicole à un prix abordable

- Être une entreprise ou un consortium (de cinq entreprises au maximum) appartenant en majorité à des citoyens de nationalité guinéenne
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de l'apiculture
- Être disposé à suivre rigoureusement le plan de distribution proposé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
- Être disposé à rembourser intégralement les ressources mises à disposition conformément à l'accord signé avec le FODA, déduction faite des subventions de prix contenues dans la convention (le cas échéant)
- Être disposé, dans la mesure du possible, à fournir des garanties nécessaires à la couverture des risques

4. Dossiers de candidatures et critères d'évaluation

Le dossier de candidature doit comporter :

- Les documents administratifs (RCCM, NIF, CNSS, certificat de non-faillite ou document équivalent...)
- Un plan détaillé de mise en œuvre des activités sollicités par rapport aux objectifs assignés ; Les documents soumis doivent être rédigés en langue française.

III. DEROULEMENT DE L'EVALUATION

La session a consisté à analyser minutieusement les deux nouvelles candidatures et deux autres offres qui ont déjà fait l'objet d'une première évaluation.

Le comité a passé des recommandations qui sont, entre autres :

1. Financement d'entreprises pour l'importation et la vente de 1080 Tonnes de poissons sur le marché local dans le but d'atténuer l'impact du repos biologique

a. Entreprise DJOLIBA

- Compléter le plan d'affaires et modifier le plan de mise en œuvre pour qu'ils soient adaptés au plan de remboursement prévu de 3 mois maximum.
- Obtenir un écrit de la banque prouvant le solde sur le compte et les relevés bancaires pour prouver l'apport personnel et la capacité financière à mener à bien l'importation et la vente du poisson ;
- Apporter une garantie solide, notamment une caution bancaire ;

- Obtenir des documents de preuve d'importation de poisson ces 3 dernières années Exemple : Quittance de la douane.
- Réduire le montant du prêt demandé à maximum 225 000 USD (**2 000 000 000 GNF**).

b. Entreprise **DIAMOND AGRO**

Par suite des recommandations de la session précédente du comité, plusieurs tentatives de prise de contact avec le promoteur ont été effectuées sans succès par le FODA et la Direction de la Pêche Maritime. Le but était d'obtenir les documents manquants et d'organiser une rencontre avec le FODA pour répondre aux questions financières et la DNPM pour les questions techniques.

2. Financement de l'installation des kiosques de vente de poissons dans les zones de forte agglomération

a. Entreprise **PERFORM AFRIK**

- Modifier le plan d'affaires et le plan de mise en œuvre pour qu'ils soient adaptés au plan de remboursement prévu de 2 ans maximum. Modifier également dans le document le nombre de kiosques à installer à 7 au lieu de 15.
- Obtenir un écrit de la banque prouvant le solde sur le compte et les relevés bancaires pour prouver l'apport personnel ;
- Apporter une garantie solide, notamment une caution bancaire ;
- Augmenter le montant du prêt demandé à maximum 631 000 USD (**5 600 000 000 GNF**) pour pouvoir couvrir tous les coûts liés à l'installation des 7 kiosques.

Il est précisé qu'à travers ce projet l'accessibilité sera assurée pour la population qui pourra acheter au kilo le poisson. Les poissonneries qui seront installées seront modernes et pérennes et permettront de ravitailler les marchés en poisson de manière plus saine et plus régulière.

3. Financement d'entreprise pour l'acquisition de 7 300 ruches et 158 kites de récoltes et d'extraction du miel, et la distribution en faveur de la filière apicole à un prix abordable

a. Entreprise **MIELLERIE SEYO**

A la suite des recommandations du Ministre et celles de la session précédente du comité, il a été décidé de réduire de moitié les quantités à financer pour le promoteur. Elles sont passées de 7 300 à 3650 ruches et de 158 à 79 kits de récolte et d'extraction du miel. L'entreprise a soumis un nouveau business plan qui a été validé par le comité.

IV. DECISIONS

À l'issue des échanges, le Comité a pris les décisions suivantes :

- a. Entreprise **DJOLIBA** : en attente pour l'accord de financement de la structure sous réserve de la prise en compte des observations ci-après :
 - Adapter le plan d'affaires au plan de remboursement de 3 mois prévu ;

- Obtenir un écrit de la banque prouvant le solde sur le compte et les relevés bancaires pour prouver l'apport personnel ;
 - Apporter une garantie solide, notamment une caution bancaire ;
 - Obtenir des documents de preuve d'importation de poisson ces 3 dernières années. Exemple : Quittance de la douane.
 - Réduire le montant du prêt demandé à maximum un de 225 000 USD (**2 000 000 000 GNF**).
- b. Entreprise **DIAMOND AGRO** : rejet de la demande de financement. Un mail sera envoyé au promoteur via la plateforme de soumission FALEY pour les motifs suivants :
- Aucune réactivité et aucun retour n'a été fait suite aux tentatives de prise de contact avec le promoteur ;
 - Aucun document additionnel n'a été reçu par le comité ;
 - Le promoteur n'est pas reconnu, ni enregistré au niveau de la Direction Nationale de la Pêche Maritime.
- c. Entreprise **PERFORM AFRIK** : accord pour le financement de la structure sous réserve de la prise en compte des observations ci-après :
- Modifier le plan d'affaires et le plan de mise en œuvre pour qu'ils soient adaptés au plan de remboursement prévu de 2 ans maximum. Modifier également dans le document le nombre de kiosques à installer à 7 au lieu de 15.
 - Obtenir un écrit de la banque prouvant le solde sur le compte et les relevés bancaires pour prouver l'apport personnel ;
 - Apporter une garantie solide, notamment une caution bancaire ;
 - Augmenter le montant du prêt demandé à maximum 631 000 USD (**5 600 000 000 GNF**) pour pouvoir couvrir tous les couts liés à l'installation des 7 kiosques.
- d. Entreprise **MIELLERIE SEYO** : accord final pour le financement

Le rapporteur

FODA